

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10. 97.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction -
Lot n° 4 "charpente
métallique" :
avenant n° 3

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10. 97.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
4 "CHARPENTE METALLIQUE" : AVENANT N° 3**

Par délibération n° 78 B en date du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B en date du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 5 avril 2012 a attribué le lot n° 4 « charpente métallique» à la société VILQUIN sise La Belloire - 16200 JARNAC pour un montant de 1 289 783,19 € HT.

Par délibération n° 136 B du 3 octobre 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en plus-value de 225 271,05 € HT qui a porté le montant du marché à 1 515 054,24 € HT.

Par délibération n°79 B du 10 juillet 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 2 en plus-value de 4 102,85 € HT qui a porté le montant du marché à 1 519 157,09 € HT.

- Suite à des oublis de la maîtrise d'œuvre, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes :
 - Fourniture et pose de chevêtres support des lanterneaux et de prédalle 5 586,20 € HT
 - Flocage acoustique 2053 m² supplémentaires 48 245,50 € HT
 - Fourniture et pose de fers pour bardage et de sabots de vérinage des appuis sismiques 2 810,85 € HT
 - Fourniture et pose de butées d'amortisseur sismique surplancher « Créer » 1 971,40 € HT

 - Pour répondre à une demande de l'ascensoriste, il est nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes :
 - Fourniture et pose de fers supplémentaires pour la fosse de l'ascenseur 793,50 € HT

 - A la suite des études de synthèse de la façade du monde « Imaginer », la maîtrise d'œuvre a dû revoir la conception au niveau des escaliers de sortie de secours :
 - modification de la façade « Imaginer » 4 178,00 € HT
- | | |
|---------------|-------------------------|
| Montant total | -----
63 585,45 € HT |
|---------------|-------------------------|

Le montant de l'avenant n°3 en plus-value est de 63 585,45 € HT.

Le montant du marché passe de 1 289 783,19 € HT à 1 582 742,54 € HT, soit une augmentation de 22,71 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 25 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au lot n° 4 « charpente métallique» dont le titulaire est la société VILQUIN sise La Belloire - 16200 JARNAC d'un montant en plus-value de 63 585,45 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2014